



Mairie d'AUBY

Lancement Mise à disposition d'un progiciel
de gestion des achats et des contrats
de la commande publique, maintenance,
assistance et prestations associées.
Décision n° 2026/067/MP

Envoyé en préfecture le 26/06/2026

Reçu en préfecture le 26/06/2026

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900283-20260625-DD_2026_067-CC

Publié le 2 juillet 2026

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2122-22 4° ;

VU la délibération n°12 du Conseil Municipal en date du 14 avril 2026, autorisant le Maire à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L. 2123-1 et R. 2123-1 ;

CONSIDÉRANT que le marché actuellement en cours relatif à la mise à disposition d'un progiciel de gestion des achats et des contrats de la commande publique arrive à échéance le 2 août 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité de ce service et de disposer d'un progiciel permettant la gestion des achats et des contrats de la commande publique, incluant les prestations de maintenance, d'assistance et les prestations associées, pour une durée de quatre (4) ans ;

CONSIDÉRANT que le présent marché concerne la conclusion d'un marché mixte conclu avec un seul titulaire qui sera exécuté avec :

- Une partie à prix global et forfaitaire pour les prestations de mise en ordre de marche initiale, de paramétrage, de formation initiale, ainsi que les redevances annuelles d'accès au mode SaaS, d'hébergement et de maintenance telles que définies à la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF).
- Une partie à bons de commande pour l'exécution des prestations complémentaires (comptes supplémentaires, formations complémentaires, prestations de paramétrage spécifique sur demande), par application des prix unitaires définis au Bordereau des Prix Unitaires (BPU). Cette partie à bons de commande est conclue sans montant minimum et avec un montant maximum de 15 000 € HT sur la durée totale du marché.

CONSIDÉRANT que le montant estimatif global du marché est évalué à environ 31 000 € HT sur sa durée totale ;

CONSIDÉRANT que ce montant estimé du besoin est inférieur aux seuils des procédures formalisées et permet le recours à une procédure adaptée allégée ;

CONSIDÉRANT que les crédits permettant cette dépense sont inscrits au budget de l'exercice au chapitre et article correspondants (Ligne budgétaire 611) ;

Mairie d'AUBY
Lancement Mise à disposition d'un progiciel
de gestion des achats et des contrats
de la commande publique, maintenance,
assistance et prestations associées.
Décision n° 2026/067/MP

Le Maire,

Décide,

Article 1 Objet du marché

De lancer une consultation ayant pour objet la Mise à disposition d'un progiciel de gestion des achats et des contrats de la commande publique, maintenance, assistance et prestations associées.

Article 2 Procédure de passation

Le marché sera passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique

Article 3 Exécution et publicité de la décision

La présente décision sera :

- Publiée sur le site internet de la Ville,
- Inscrite au registre des décisions du Maire,
- Transmise au représentant de l'État dans le département.

Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

AUBY,
Bernard CZECH
Maire

Signé électroniquement par
Bernard Czech



Le 25 juin 2026